

Damien Maudet
Député de Haute-Vienne

Paris, le 02/04/2022

Résolution pour une rémunération digne des infirmières libérales

Damien Maudet, député de la Haute-Vienne, dépose une proposition de résolution pour une juste reconnaissance du travail des infirmières libérales.

« Depuis 2009, l'acte médical infirmier pour lequel nous sommes payés n'a pas été revalorisé. Il plafonne à 3,15 € face à une inflation de 20 %. Il est clair que notre pouvoir d'achat a chuté. » - Vincent, infirmier à Limoges.

Métier pourtant essentiel, plus de la moitié des infirmières envisagent de cesser leur activité dans les cinq prochaines années, dont 68% en raison d'un revenu insuffisant.

Pour cause, les actes infirmiers n'ont pas été revalorisés depuis 2009, et face à l'augmentation du coût de la vie, de l'inflation, elles ont perdu l'équivalent de 25 % de pouvoir d'achat ces quinze dernières années. Faute de mise à jour, la nomenclature n'inclut toujours pas des soins pourtant souvent prodigués. Pire, la dégressivité des actes : pour trois actes sur une même personne, le premier est payé 100 %, mais le second ne l'est qu'à 50 %, et dès le troisième : 0 %. Du travail gratuit donc. La revalorisation des actes, et la suppression de cette dégressivité sont des mesures à prendre de toute urgence pour ne pas risquer de perdre ces piliers de notre système de santé, aujourd'hui si injustement rémunérées.

« C'est difficile de trouver des infirmières ici. Venir pour faire des toilettes, peu payées, avec beaucoup de kilomètres... Ça ne fait pas envie, je peux comprendre. » - Valérie, fille d'une patiente à Champnétery.

En plus du très faible taux de remboursement des frais kilométriques, ils ne sont remboursés qu'à 50 % passé 300 kilomètres, puis 0 % après 400 kilomètres. Ce qui pousse des infirmières à refuser les actes trop éloignés de leur trajet. Un non-sens dans un contexte de déserts médicaux que connaît le pays. Pour garantir l'égalité de la prise en charge sanitaire sur l'ensemble de notre territoire, il est urgent de revoir ce système de calcul.

Alors que les gouvernements successifs ont fait le choix du « virage ambulatoire » ce qui pousse les gens à se faire soigner chez eux, alors que la population française est de plus en plus âgée, les infirmières voient leur charge de travail croître, sans pouvoir en dire autant de leur rémunération. Pourtant, leur rôle va devenir de plus en plus central ces prochaines années.

Le 13 avril 2020, Emmanuel Macron disait, « Notre pays tient tout entier, sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal. ». Il est grand temps de corriger cela en invitant les parlementaires, par cette résolution, à se prononcer pour une revalorisation des actes infirmiers et des frais kilométriques, une mise à jour de la nomenclature, ainsi que sur une amélioration substantielle des conditions de travail pour les infirmières libérales.